

Enseignement supérieur – Études en médecine vétérinaire

## Études de vétérinaire : le test d'orientation obligatoire aura lieu le 4 juillet et le 7 septembre

Les candidates et candidats aux études de vétérinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles passeront cette année le TOSS « vétés » (test d'orientation du secteur de la santé) le 4 juillet et/ou le 7 septembre 2018. Le test permet d'évaluer sa maîtrise des prérequis et d'identifier les activités de remise à niveau auxquelles on peut utilement prendre part pour augmenter ses chances de réussite. Il est, depuis l'an dernier, un passage obligatoire pour être autorisé à s'inscrire à ces études.

Pour pouvoir s'inscrire au bachelier en médecine vétérinaire pour la première fois dans l'une des 4 universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui organisent ces études (ULiège, UCL, ULB et UNamur), avoir passé le TOSS est obligatoire depuis 2017. Fournir l'attestation de participation effective au test lors de l'inscription compte en effet parmi les conditions d'accès aux études visées.

Le TOSS « vétés » est organisé, sous l'égide de l'ARES, simultanément à l'ULiège, à l'UCL, à l'ULB et à l'UNamur. Les deux sessions auront lieu, cette année, le mercredi 4 juillet et le vendredi 7 septembre 2018, à l'occasion desquelles les connaissances des candidats et candidates seront testées en mathématiques, physique, chimie, biologie, français et anglais.

Celles et ceux qui n'auraient pas l'occasion de participer à la session de juillet ou qui souhaitent mesurer leur progression pourront ainsi (re)présenter le test en septembre. Les résultats obtenus permettent, en effet, d'évaluer sa maîtrise des prérequis et de prendre part, si on le souhaite, aux activités de remise à niveau organisées par les universités et d'ainsi augmenter ses chances de réussir sa première année.

Même si le test est obligatoire, il fait avant tout partie d'un dispositif d'accompagnement et n'est pas contraignant : les performances individuelles sont indicatives et ne conditionnent pas la possibilité d'accéder aux études envisagées.

Les informations utiles sur l'édition 2018 et plusieurs questionnaires d'entraînement sont disponibles sur le site web de l'ARES à l'adresse [www.ares-ac.be/toss](http://www.ares-ac.be/toss), à partir de laquelle la plateforme en ligne d'inscription au test sera également accessible dans le courant du mois de mai.

### CONTACT

Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / [benjamin.stewart@ares-ac.be](mailto:benjamin.stewart@ares-ac.be)

**L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES)** est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

**EN SAVOIR + :** [WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)